91 Essonne
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

La permanence architecturale à Yerres

Une architecte conseillère du CAUE reçoit les habitants sur rendez-vous en mairie une demi-journée par mois.

Organisée en partenariat avec le service urbanisme de la mairie de Yerres, la permanence du CAUE offre aux particuliers un espace d'échanges et de conseils pour les aider dans leur projet d'habitat, en amont du dépôt du permis de construire.

L'architecte conseillère du CAUE et l'instructeur dialoguent directement avec l'habitant pour répondre au mieux aux contraintes du projet.
Depuis 2015.

9 cours Blaise Pascal
91000 EVRY - COURCOURONNES
Tél. : 01 60 79 35 44
caue91@caue91.asso.fr

www.caue91.asso.fr

Les partenaires du **CAUE** :

YERRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine

LA PERMANENCE ARCHITECTURALE À YERRES
Une architecte conseillère du CAUE reçoit les habitants sur rendez-vous en mairie une demi-journée par mois – **Depuis 2015**

Le point de départ

Le conseil gratuit aux particuliers est l'une des missions phares des CAUE depuis leur fondation en 1977. Cette consultation se fait le plus souvent au téléphone, mais des dossiers spécifiques nécessitent d'organiser des rendez-vous avec les demandeurs afin d'étudier plus précisément leur projet. Ces rencontres ont lieu dans nos locaux situés à Evry-Courcouronnes. Un architecte échange avec les particuliers, les conseille et les oriente dans leur projet architectural.
Certaines communes ont choisi de mettre cet outil à disposition de leurs habitants, avec une permanence d'un architecte conseiller au sein même de la commune. La ville de Yerres a mis en place cet espace de médiation pour ses administrés, une demi-journée par mois.

L'objectif de notre mission de permanence architecturale

Le CAUE veut apporter son soutien aux Yerrois qui se lancent dans un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation. Dans la plupart des cas, l'architecte conseillère intervient en amont et apporte son expertise, émet un avis sur la faisabilité du projet et sur la cohérence de l'ensemble de la réalisation.
Mais dans d'autres cas, comme celui d'un permis de construire refusé, le pétitionnaire doit revoir et améliorer son projet. Quand les contraintes réglementaires sont complexes, que le refus est basé sur des questions d'harmonie ou que le particulier n'a pas d'architecte à ses côtés, il se retrouve seul face à ce refus. La ville d'Yerres a donc choisi d'accompagner les pétitionnaires en leur offrant la possibilité d'un entretien d'une heure avec l'architecte conseillère du CAUE et un instructeur, pour dialoguer ensemble des bonnes pratiques et des solutions acceptables.

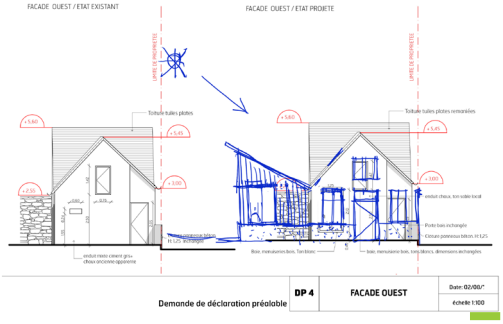

Des croquis faits sur place permettent à tous de visualiser un principe de projet et de se mettre d'accord.

Le déroulé

La ville de Yerres a mis en place une commission d'urbanisme en préalable des dépôts de permis de construire. Les pétitionnaires ont l'opportunité de faire valider leur projet, l'aspect général et sa réglementation en amont des 3 mois de délai de permis.

En cas de réserves ou d'irrecevabilité de la commission sur le projet déposé, un rendez-vous de médiation peut faire naître un dialogue.

Plans et photos à l'appui, le pétitionnaire, un instructeur et l'architecte conseillère du CAUE s'entretiennent autour du projet, permettant d'aboutir à un accord de principe. Par sa position neutre, l'architecte conseillère fait la passerelle entre l'intérêt individuel et l'intérêt général.

Ce travail de médiation est aussi un outil efficace d'amélioration de la valeur architecturale et de l'intégration à l'environnement des nouvelles constructions yerroises. Majoritairement destiné à orienter les petites opérations d'extension, de rénovation ou de construction de maisons individuelles, il permet aussi d'avoir un appui extérieur et un dialogue de fond sur de plus grosses opérations.

Le partenariat entre la commune de Yerres et le CAUE, mis en place pour la première fois en 2015, a été renouvelé chaque année depuis.

Cette expérience réussie nous a encouragés à développer cette action au profit d'autres habitants de l'Essonne. Nous tenons des permanences à Montgeron, Bures-sur-Yvette et Brunoy. Depuis novembre 2019, grâce au soutien de la sous-préfecture d'Étampes, nous avons élargi notre offre de conseil aux communes du Sud-Essonne.

ACTUALITÉ URBANISME

LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE APPORTE SON SOUTIEN AUX PARTICULIERS.

LE CAUE 91, VOTRE PARTENAIRE URBANISME ET ENVIRONNEMENT

En bref

Règlement local de publicité

Le Règlement local de publicité est un document d'urbanisme qui encadre les conditions d'installation des enseignes, pré enseignes et publicités.
Le règlement yerrois, qui doit être révisé, fait l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 28 avril au 12 mai 2020.
Le commissaire enquêteur, M. Redon, tiendra deux permanences au service Urbanisme, le lundi 4 mai de 16h à 19h et le mardi 12 mai de 14h30 à 17h30.
Les observations et propositions pourront être adressées :
- par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Redon, commissaire-enquêteur, révision du RLP, 60 rue Charles de Gaulle, 91330 Yerres
- par courriel : revisionrlp@yerres.fr
- directement sur le registre disponible au service Urbanisme

L'ensemble des participations, observations, et avis devront être transmis avant le 12 mai à 17h30.

Le service Urbanisme est ouvert le lundi de 13h30 à 19h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h, afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête publique.

Créé en 1979 par le Conseil général de l'Essonne et présidé actuellement par Olivier Clodong, le CAUE 91 est une association constituée d'architectes, d'urbaniste et de paysagistes, au service des collectivités comme des habitants, dont les missions sont très variées :
- Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent les consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement ;
- Fournir aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ;
- Contribuer à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction ;
- Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Aménagement du territoire

Que ce soit au niveau d'un particulier ou d'une collectivité, tout projet architectural, d'urbanisme ou paysager participe à l'aménagement des territoires. À côté des architectes maîtres d'œuvre (quand leur présence est obligatoire pour la réalisation d'un projet), l'architecte du CAUE a un rôle à tenir.

La CAUE intervient sur l'ensemble de l'Essonne. Il travaille ainsi avec le Département sur des projets importants. Par exemple sur l'évolution des espaces naturels pour que les habitants puissent mieux en profiter comme autour du Lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine.

Un atout pour vos projets

Un Yerrois peut avoir un projet de construction ou d'aménagement avec un cahier des charges légitime et personnel. La Ville, quant à elle, veille à l'intérêt général et au respect des dispositions réglementaires.

Neutre, l'architecte ou l'urbaniste conseil du CAUE va faire la passerelle entre l'intérêt individuel et l'intérêt général.

Les intervenants du CAUE 91 sont ainsi de précieux collaborateurs. Loin de vous limiter dans vos ambitions, ils vous aiguillent dans la préparation de votre projet, afin que ce dernier puisse voir le jour.
En ce qui concerne vos projets de construction, d'aménagement et de rénovation, l'architecte du CAUE vous apportera son expertise, émettra un avis sur la faisabilité du projet et jugera de la cohérence de l'ensemble de la réalisation que vous envisagez. Intégrez-le au plus tôt dans votre démarche d'urbanisme afin que ses conseils soient plus utiles et pertinents.
Le site du CAUE 91 met aussi à disposition des particuliers des fiches conseils, qui répondent à un certain nombre de questions que l'on peut se poser quand on a un projet d'architecture et d'urbanisme.

CAUE 91, 9 cours Blaise Pascal à Evry-Courcouronnes. Tél. : 01 60 79 35 44. Courriel : caue91@caue91.asso.fr. Site : www.caue91.asso.fr.

Notre commune collabore régulièrement avec le CAUE 91 pour ses projets d'aménagement, la révision du Plan Local d'Urbanisme. Un architecte conseil du CAUE tient une permanence chaque mois au Pôle Technique Municipal, à l'attention des Yerrois (voir encadré).

Un architecte à votre service

La Municipalité et le CAUE 91 ont mis en place une permanence mensuelle, gratuite pour les Yerrois.
La présence d'un architecte apporte une compétence technique qui n'est pas du ressort du service Urbanisme, validant ou rejetant les dossiers qui lui sont soumis, en application du Plan Local d'Urbanisme.
L'architecte serait alors à même de débloquer certaines situations : faisabilité technique, estimation des coûts, matériel alternatif…

Pour avoir plus de renseignements et prendre rendez-vous, contactez le service Urbanisme au 01 69 49 77 48.

Le journal local informe les Yerrois de ce nouveau service.

CAUE+

- Le conseil personnalisé d'un architecte au service des particuliers.
- Un espace de dialogue ouvert.
- Une contribution à la qualité architecturale.
- Une médiation pour faire avancer des dossiers.

9 cours Blaise Pascal
91000 EVRY - COURCOURONNES
Tél. : 01 60 79 35 44
caue91@caue91.asso.fr

Mots clés :
#PermisDeConstruire #Rénovation #ConseilGratuitArchitecte #RDVenMairie

ENTRETIEN

Olivier Clodong

Maire de Yerres

"L'apport du CAUE est une vraie plus-value pour les élus"

En faisant appel au CAUE de l'Essonne, quelle était votre attente ?
La ville a souhaité mettre en place des permanences avec un architecte conseil pour accompagner nos administrés dans le montage technique de leur dossier d'extension ou de permis de construire. C'est un vrai travail sur la qualité architecturale du projet, mais aussi à l'échelle de la ville.
Le CAUE est aussi présent par son expertise pour accompagner les services sur des opérations complexes, par sa participation au comité d'élaboration du PLU ou encore par la rédaction d'une charte de recommandations sur les enseignes.

En quoi le concours du CAUE vous aide-t-il ?
La mise en place des permanences est un réel outil pédagogique pour aider les administrés à concevoir leur projet et cela permet de désamorcer des conflits. Chaque partie est gagnante : le particulier peut trouver des solutions techniques et architecturales pour son projet, et la ville peut maintenir la qualité de son patrimoine urbain et paysager.

Quel est l'apport concret du CAUE ?
Le CAUE apporte son expertise et ses connaissances techniques, par exemple sur le traitement des volumes ou les questions d'isolation thermique... Cela permet aussi, au fil des permanences, de former également les agents du service urbanisme sur des notions d'architecture et de sensibiliser sur la qualité urbaine, sur le traitement des espaces publics ou encore sur la préservation des paysages naturels.

Organisée en partenariat avec le service urbanisme de la mairie de Yerres, la permanence du CAUE offre aux particuliers un espace d'échanges et de conseils pour les aider dans leur projet d'habitat, en amont du dépôt du permis de construire.

Si vous deviez recommander le CAUE à un autre élu, que lui diriez-vous ?
L'apport du CAUE est une vraie plus-value pour les élus. Grâce à une équipe d'architectes et de paysagistes, l'élu est accompagné par des professionnels dans l'élaboration de projets complexes. Cela permet à l'élu d'avoir une vision plus globale sur son territoire et d'avancer de manière constructive sur ses projets.

Un mot pour terminer ?
Au-delà de la pédagogie et de l'apport technique du CAUE, c'est surtout la rencontre d'une équipe de vrais professionnels à l'écoute de la ville, de son histoire et de ses projets. ■